

# Ricochets

N°9 • décembre 2010



## PLANS DE DÉSHÉRBAGE

*Les communes actrices de la réduction des pollutions*

P 4



## REPÈRES DE CRUE

*Garder la mémoire du risque*

P 6



## RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

*Le défi du retour à la nature*

P 8



*Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a toujours eu à cœur d'associer très largement les différents acteurs du territoire, qu'ils soient élus, membres d'associations, ou encore issus de la profession agricole. Ainsi, de la décision de créer un syndicat au montage du programme d'actions, de la réalisation d'études de connaissance du bassin versant à la conception d'aménagements sur le terrain, les réunions de concertation jalonnent la vie du SYRIBT et du contrat de rivières Brévenne-Turdine.*

*Comités de rivière, commissions thématiques, visites des réalisations, sont autant d'occasions pour nous d'échanger avec les acteurs locaux, et le constat que nous effectuons est invariablement le même : ces discussions, ces débats, ces échanges de points de vue sont réellement enrichissants et nous permettent d'avancer dans les meilleures conditions.*

*Nous sommes déterminés à faire en sorte que la concertation reste au centre de notre action, et que chacun puisse avoir connaissance de nos réalisations et comprendre notre volonté d'améliorer la gestion des cours d'eau de notre bassin. Plus que jamais nous souhaitons que chacun se sente concerné par la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Nous espérons que ce 9<sup>ème</sup> numéro de Ricochets vous permettra de mieux partager notre action ; nous vous en souhaitons une très bonne lecture !*

**Paul PERRAS**

*Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine*

1



## RÉTROSPECTIVE 2010

**Février**

*Restauration écologique du secteur des Allognets à Courzieu.*



**Mai**

*Recrutement d'une technicienne pour le projet « réduction des pesticides ».*

**Juin / juillet**

*Etat des lieux des berges et de la végétation de la Brévenne amont.*



## Un salon pour être moins vulnérable aux inondations



Le 25 septembre dernier, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine et son homologue sur le bassin de l'Azergues ont organisé à Lozanne, sur une journée, un salon ouvert aux habitants touchés par les inondations. La création de cet événement répondait à l'idée de l'Association Sain Beloise de défense de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie.

Les entreprises présentes ont pu exposer différents procédés visant à empêcher l'intrusion des eaux dans les bâtiments, et de nombreux intervenants ont pu renseigner les visiteurs sur l'organisation de la crise, les contrats d'assurance ou encore les subventions existantes. Le SYRIBT a tenu un stand avec le syndicat de l'Azergues, et les échanges avec les habitants se sont révélés très enrichissants. Ce sont environ 300 personnes qui ont pu fréquenter les allées du salon. Presque toutes ont fait savoir qu'il serait intéressant de reproduire l'évènement...

**Rendez-vous pris en 2012 !**

## Suivez le guide !



Vendredi 15 octobre, 14 heures, l'Arbresle. Un car rempli d'élus du bassin versant et de membres du Comité de Rivière Brévenne-Turdine (partenaires techniques et financiers, associations locales...) part pour une après-midi de visites... chaussures tout terrain recommandées ! Trois chantiers récents de restauration écologique et hydraulique réalisés par le SYRIBT sur la Brévenne ont été présentés à cette occasion : une façon très concrète d'illustrer les missions du SYRIBT. Les explications passionnées et très pédagogiques de Mickaël Barbe, le technicien de rivière, ont fait l'unanimité...

Gageons que le car sera de nouveau plein lors de la prochaine visite !

## QUOI DE NEUF ?

### Nouvelle station d'épuration de l'Arbresle : c'est parti !

Après 14 mois de travaux, la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle (SIABA) a fait peau neuve. Outre l'augmentation de la capacité de traitement et l'amélioration de la qualité du rejet à la Brévenne, le concept d'aménagement sur le site est très novateur : l'ancienne digue, censée protéger la station, mais qui créait un obstacle majeur aux crues, a été détruite. Une zone d'expansion des crues a au contraire été créée en amont du site, et les installations d'assainissement ont été conçues pour résister aux inondations. Ainsi, les travaux effectués ont entraîné un réel gain hydraulique pour la basse vallée de la Brévenne... Un bel exemple de restauration globale des milieux aquatiques !



**25 septembre**  
salon sur les protections individuelles contre les inondations à Lozanne.



**Octobre**  
Réalisation d'une passe à poissons sur la Brévenne à Sain-Bel.

**Août**  
Pose des repères de la crue de novembre 2008.



**Novembre**  
Restauration de la zone humide de Trente Côtes à Savigny.

## L'AMÉNAGEMENT D'UNE RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT SUR LE SEUIL DE LA PEROLLIÈRE À SAIN-BEL

### Un objectif global de restauration de la Brévenne et ses affluents

La précédente édition de Ricochets vous avait présenté les travaux entrepris sur le seuil de la Rochette (Chevinay-Savigny). La suppression de cette ancienne levée (=seuil) constituait une première étape dans l'objectif de reconnexion des sous-bassins versants du Trésoncle, du Penon et du Conan. La deuxième tranche de cette action du contrat de rivière, intitulée « Restauration de la circulation piscicole entre le Trésoncle et le Glavaroux », est l'aménagement du seuil de la Perollière en amont de Sain-Bel.



Les travaux de terrassements, qui se sont déroulés courant septembre 2010 ont été réalisés par l'entreprise Perret S.A.R.L.

Les travaux de végétalisation des berges, depuis le prélèvement des fagots de saule pour la confection des techniques végétales jusqu'aux plantations d'arbres et arbustes, ont été réalisés par les brigades vertes du département du Rhône sur le mois d'octobre.

### Le financement de l'opération

Le montant de l'opération, comme pour le dérasement du seuil de la Rochette, a de loin dépassé le budget prévisionnel. Ces écarts importants s'expliquent par une sous-estimation importante du coût des travaux par le bureau d'étude en charge de la définition des actions à vocation piscicole.

Cependant, les partenaires du Syndicat de Rivières que sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône ont, encore une fois, été à la hauteur de leurs ambitions écologiques. Ainsi, le coût résiduel à la charge du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine initialement prévu reste inchangé.

### Les travaux réalisés sur le seuil de la Pérollière

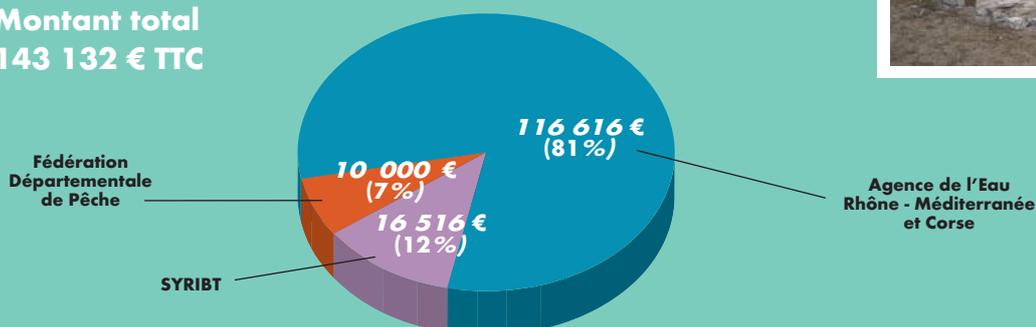
Afin de permettre aux espèces aquatiques (poissons, invertébrés, crustacés...) de franchir cette chute quasi verticale de 3,8 mètres, le Syndicat de Rivières a aménagé un chenal de contournement.

L'ensemble des particularités physiques de ce chenal est régi par les capacités biologiques des espèces à franchir une chute en sautant ou une zone de forte pente par une nage rapide. Les espèces présentes dans la Brévenne étant très disparates en terme de capacité de franchissement, les particularités physiques du chenal ont été adaptées à l'espèce la moins performante.



### FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Montant total  
143 132 € TTC



# PORTRAIT



**Anne-Fleur GRAND,**  
technicienne pour la  
lutte contre les pollu-  
tions par les pesticides,  
a été recrutée en mai  
2010 au SYRIBT.

## PLANS DE DÉSHÉBAGE : TOUS CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES !

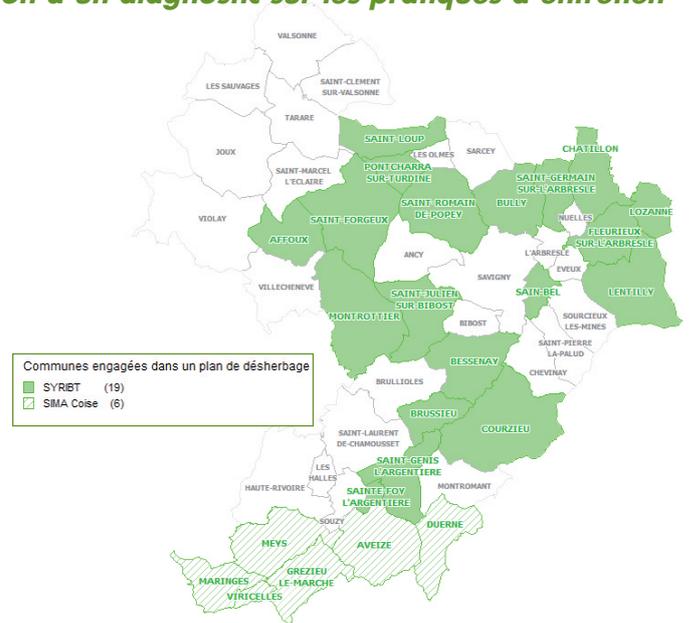
*Cette année, le recrutement d'une technicienne au SYRIBT a permis d'avancer sur la problématique des pollutions par les produits phytosanitaires dans les communes. Fin 2009, le syndicat avait organisé des journées de formation pour les agents communaux. En 2010, le SYRIBT propose à toutes les communes du bassin versant la réalisation d'un diagnostic sur les pratiques d'entretien des espaces verts et d'un plan de désherbage.*

### Pourquoi les communes ?

Il faut savoir que près de 40% de la quantité des pesticides utilisés en ville, le plus souvent sur des surfaces imperméables (goudron, pavés...), peut être lessivée vers les cours d'eau contre seulement 1% sur les terres agricoles, qui ont la capacité d'absorber les molécules de désherbant.

### Quelle est la démarche mise en place ?

L'objectif est de réduire l'utilisation de pesticides, notamment de désherbants, pour l'entretien des communes, de faire le point sur les pratiques actuelles de désherbage et de rappeler les risques encourus lors de l'utilisation de ces produits.



## ZOOM TECHNIQUE

### Les dispositifs de franchissement ou « passes à poissons »

Les ouvrages en travers de cours d'eau de type seuil peuvent constituer un obstacle à la migration des espèces aquatiques. Ce constat est à nuancer selon les espèces, la taille des individus, la température de l'eau... Ainsi un même obstacle pourra être considéré comme infranchissable à certaines espèces, certaines classes d'âge, durant toute ou partie de l'année.

Afin de permettre le franchissement de ces obstacles, lorsqu'ils ne peuvent être supprimés pour des raisons de sécurité, l'installation d'un dispositif de franchissement est possible.

Plusieurs solutions techniques existent, et leur choix dépend des caractéristiques topographiques du site, de l'espèce ciblée et de l'enveloppe financière disponible.

De manière générale, il s'agit de créer un chenal d'une pente inférieure à 5%, avec des chutes n'excédant pas les 20 cm de hauteur verticale, et le plus rugueux possible afin de créer des zones de repos lors des forts débits.

La finalité de ces dispositifs est de permettre aux espèces aquatiques de réaliser librement leurs migrations annuelles. Ceci leur permet l'accès aux zones de reproduction les plus propices, l'accès aux zones refuge lors des sécheresses ou pollutions accidentelles, mais aussi le brassage génétique nécessaire à une bonne adaptation des populations aux modifications de leur environnement.

Suite à une rencontre entre la technicienne du SYRIBT et la commune (agents municipaux et élus), une étude est réalisée sur la commune afin de proposer des améliorations aux pratiques d'entretien des espaces verts et de déterminer le niveau de risque de pollution de l'eau des différentes zones de la commune en cas de traitement. A partir de ceci, il est proposé aux communes de mettre en place des moyens de désherbage autres que les produits chimiques. Il existe de nombreuses méthodes alternatives aux produits phytosanitaires : thermiques à gaz, à eau chaude ou à vapeur, mécaniques (herse pour les terrains de foot, balayage ou brossage des trottoirs...).

Des démonstrations de ce type de matériels sont mises en place par le SYRIBT pour comprendre leur fonctionnement et aider les communes dans le choix dans leur achat.

### Des changements pour les communes...et les habitants !

Dès le printemps 2011, les agents communaux vont réaliser des modifications de leurs pratiques d'entretien. Du matériel de désherbage peu habituel va faire son apparition dans vos communes. Il faudra également s'attendre à ce que certaines zones des communes soient moins voire plus du tout désherbées... quelques brins d'herbe pourraient ainsi établir leur résidence sur vos trottoirs... soyez compréhensifs et indulgents : c'est pour la bonne cause !

## VALORISER UN PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI : LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DU LAVOIR À MEYS

A Meys, l'ancien lavoir communal ainsi que les terrains alentours, situés en contrebas du village, ont été restaurés au cours de l'année 2010. Cette action, née d'une volonté communale, a été intégrée au contrat de rivières, bénéficiant ainsi de subventions complémentaires.

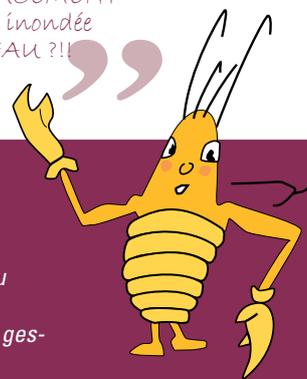
Après avoir assuré l'étanchéité du lavoir, l'entreprise « FAYOT » s'est attachée à limiter la stagnation de l'eau sur les fondations des maçonneries. Cette première tranche de travaux s'est déroulée au début de l'année 2010.



Une seconde phase de travaux, plus conséquente, a permis de stabiliser l'exutoire d'une conduite d'eau pluviale et de construire un bassin de stockage. La prairie humide mitoyenne a quant à elle fait l'objet de petits aménagements visant à favoriser l'accueil et la sensibilisation du public.

En restaurant le caractère humide de la zone (création du bassin de stockage, ouvrages de diffusion de l'eau dans la prairie...), ce projet a permis d'apporter une réponse cohérente à la gestion de l'eau pluviale tout en favorisant la préservation des milieux naturels et l'accueil du public.

“ Pour remplacer une zone humide inondable, il faudrait construire un bassin de rétention d'un volume au moins équivalent. En estimant à 4.57€/m<sup>3</sup> le coût moyen de construction d'un bassin de rétention, QUELLE SERAIT LA VALEUR de REMPLACEMENT d'une zone humide inondée PAR METRE D'EAU ?!”



## FOCUS

### Les zones humides, des zones « multi-services »

**Les zones humides jouent un rôle majeur dans la réduction des inondations et des sécheresses à l'échelle d'un bassin versant.** La nature des sols en présence permet un stockage temporaire de l'eau lors des fortes pluies et une restitution régulière assurant le maintien des niveaux d'eau dans les nappes et rivières lors des périodes sèches. Cette fonction « d'éponge » est donc essentielle dans la gestion des crues, des phénomènes de ruissellement, des sécheresses.

#### Les zones humides possèdent une valeur économique

Elles peuvent être le support d'activités d'élevage extensif, de production fourragère. De nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée, découverte nature...) peuvent s'y pratiquer et servir de base à une activité touristique. Si la rente économique directe des zones humides reste modérée, l'effet cumulatif de leur dégradation peut fortement accroître les coûts pour la collectivité, notamment en termes de traitement de la pollution, de protection contre les inondations, de gestion des étiages, de travaux de restauration d'habitats et d'espèces.

#### Les zones humides peuvent constituer un espace récréatif et pédagogique

Un réel engouement existe actuellement pour la découverte de l'environnement, et ces sites sont en principe un très bon vecteur de communication.

**Les zones humides abritent une importante biodiversité, avec des espèces et des milieux rares et protégés** (flore, amphibiens, papillons...). La position d'interface entre l'eau et la terre des zones humides engendre non seulement la présence d'espèces associées à ces deux éléments mais aussi d'espèces caractéristiques des zones humides.

#### Les zones humides contribuent à l'épuration de l'eau

Par leur capacité à retenir les matières en suspension et, sous l'action des bactéries spécialisées, à transformer les nutriments (phosphore, azote) et les pesticides transportés par les eaux de surface, les zones humides contribuent activement à filtrer les eaux et ainsi à améliorer la qualité des rivières et des nappes.

Alors, préservons-les !

## Repères de crue : garder la mémoire du risque

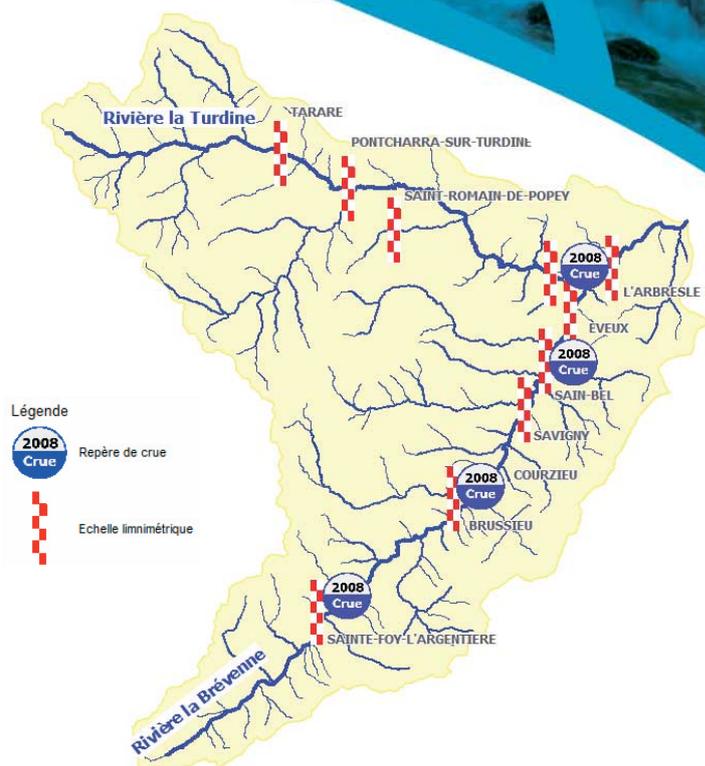
Durant l'été 2010, le syndicat de Rivières a installé 20 repères de la crue de novembre 2008, sur les communes de l'Arbresle, Sain-Bel, la Giraudière et Sainte-Foy-l'Argentière. Cette dimension de la gestion du risque est très importante, car elle permet de garder une trace des événements passés et de créer une conscience du risque chez l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient habitants, élus ou encore « aménageurs ».



## S'informer sur la montée des eaux

Le site internet « hydroséisme » permet d'avoir accès aux données nationales de suivi des cours d'eau. Ainsi, en tapant <http://www.rdbm.com/hydroseel2/> puis Accès par liste/ Rhône-Alpes/Rhône, vous pouvez sélectionner la station de Sain-Bel sur la Brévenne, ou celle de Lozanne sur l'Azergues.

Vous avez ensuite accès à différentes informations comme la hauteur d'eau ou la valeur des débits. Ces données sont actualisées toutes les heures.



Attention à l'interprétation des graphiques cependant ! Ce n'est pas parce que la courbe des hauteurs d'eau monte très rapidement qu'il y aura forcément débordement. Il est important de comparer ces données aux valeurs statistiques affichées sur le site, par exemple à celles relatives à la crue décennale (Q10), pour laquelle on n'observe pas encore de débordements à Sain-Bel ou l'Arbresle. Pour avoir une échelle de valeurs, la cote d'alerte à Sain-Bel, a été calée à 2,00 mètres, et les premiers débordements (quai de la chapelle) se font aux alentours de 2,20 mètres.

## Un système d'alerte « humain »

Le SYRIBT est en train de mettre en place un dispositif de transmission de l'alerte « inondations » de l'amont du bassin versant vers l'aval. Le principe est que des observateurs ou « sentinelles » surveillent la montée des eaux et déclenchent le cas échéant la transmission d'un message d'alerte qui, par le biais des élus, va se propager des communes amont aux communes situées à l'aval du bassin versant. L'explication détaillée de ce système fera l'objet d'un prochain numéro de Ricochets.

## ARASEMENT DE MERLON EN BORDURE DE TERRE AGRICOLE : RESTAURER LES MODÈLES NATURELS

### L'exemple du chantier des Allognets à Courzieu

Afin de favoriser au maximum le ralentissement de l'eau en amont des centres urbanisés, le Syndicat de Rivières a entrepris d'évacuer, à chaque fois que cela sera possible, les anciens merlons de curage présents sur les berges des cours d'eau. Ces dépôts de matériaux, consécutifs aux curages de la rivière dans les années 80, étaient déposés en berges sous forme de digues, afin de limiter les débordements.

Les impacts environnementaux et hydrauliques de tels aménagements sont considérables :

- en élargissant la section du cours d'eau, la lame d'eau présente dans le chenal est moins haute. Ainsi, en été, l'eau se réchauffe plus facilement, ce qui constitue un facteur limitant pour la vie aquatique.
- en temps de crue, les digues retardent l'étalement de la crue sur la vallée inondable, les secteurs aval sont donc plus vulnérables.

Au cours du mois de mars 2010, le SYRIBT a évacué un de ces merlons sur une longueur de 270 mètres, sur la commune de Courzieu, au lieu-dit « les Allognets ».

Une partie des matériaux a été réintroduite dans le chenal de la Brévenne afin de restaurer une légère sinuosité et une géométrie du lit irrégulière, propice à la concentration de la lame d'eau en été.

Les deux berges ont été largement végétalisées afin de maintenir un ombrage suffisant sur le cours d'eau et de créer à terme, dans le champ d'inondation, une forêt de fond de vallon propice au ralentissement de l'eau.

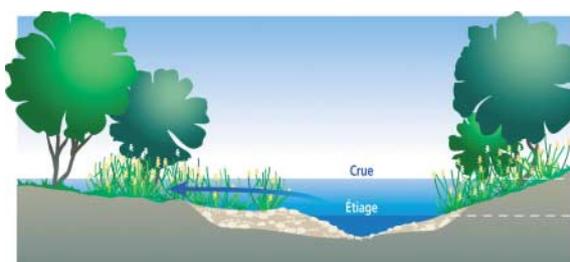
Les propriétaires des terrains ont accepté de replanter des espèces végétales adaptées en lieu et place des anciens peupliers. Des baliveaux de feuillus précieux ont été implantés de manière régulière afin de valoriser économiquement ces terrains.



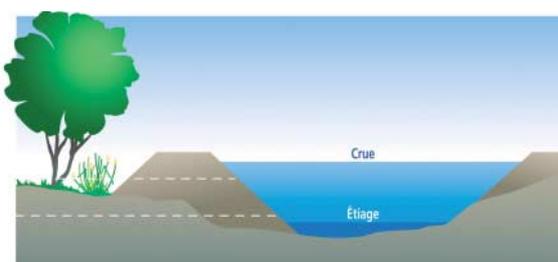
Avant



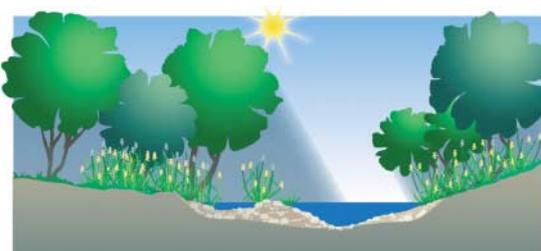
Après



Cours d'eau naturel : profil asymétrique des berges. Possibilité de débordement des crues avec des écoulements ralentis par l'étalement et la végétation. Apports et dépôts de matériaux, diversification des milieux aquatiques.



Cours d'eau rectifié et canalisé. Pas de possibilité de débordement des crues : mise en pression des écoulements, accélération de la vitesse. Pas de dépôt de matériaux, pauvreté des milieux aquatiques.



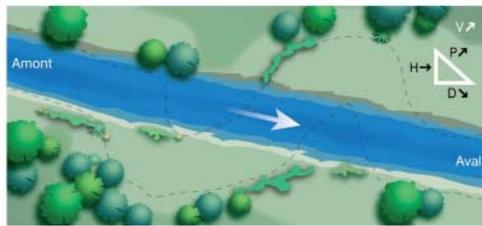
Cours d'eau naturel : diversité des zones d'ombres et de lumière.



Cours d'eau curé : élargissement du lit d'étiage, réduction de l'ombrage, réchauffement de l'eau. Développement d'espèces invasives, type renouée du Japon, sur les matériaux de curage.



Cours d'eau naturel : lit mineur libre au sein du lit majeur.  
Pente et distance parcourue cohérentes, vitesse lente.  
Écoulements diversifiés, milieux aquatiques variés.



Cours d'eau rectifié : lit mineur canalisé.  
Distance raccourcie, pente accentuée : accélération de la vitesse.  
Écoulements et milieux aquatiques appauvris et homogènes.

## LA RESTAURATION PHYSIQUE DES MILIEUX, UN ENJEU MAJEUR

**Depuis l'année 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) donne des objectifs de résultats ambitieux aux états membres : en effet, l'objectif est d'atteindre dès 2015 le bon état écologique des rivières et lacs.**

Depuis l'année 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) donne des objectifs de résultats ambitieux aux états membres : en effet, l'objectif est d'atteindre dès 2015 le bon état écologique des rivières et lacs.

Il est évident qu'un cours d'eau en bon état permet, selon les contextes, de répondre à une multitude d'usages : alimentation en eau potable, irrigation, process industriels, pêche... Mais il est moins connu que le bon fonctionnement d'un cours d'eau a des effets très globaux, tant qualitatifs (qualité physico-chimique de l'eau, peuplements piscicoles équilibrés, flore et végétation adaptés) que quantitatifs (moins de sécheresse estivale, une meilleure rétention des crues). C'est pourquoi les chantiers de « restauration écologique » ont une portée bien plus large que ce que l'on imagine, et ne sont en aucun cas des actions « pour les poissons » !

Si les leviers d'action que sont la réduction des sources de pollution et la limitation des prélèvements apparaissent comme évidents, la restauration physique des cours constitue une notion plus difficilement perceptible mais non moins fondamentale.

La rivière est un milieu dynamique (modification de son cours au gré des crues, dépôts de matériaux, zones d'érosions...) dont l'évolution est plus ou moins rapide. Ainsi le cours d'eau, en érodant ses berges (prélèvement, transport et dépôt de matériaux), en débordant de son lit (étalement du volume d'eau sur une plus grande surface), dissipe l'énergie engendrée par la pente de la vallée et le débit lié aux précipitations.

A contrario, les rectifications de méandre, les curages, les endiguements, les protections de berges systématiques réalisés ces cinquante dernières années ont tenté de lutter contre cette dynamique fluviale des cours d'eau. En empêchant au maximum le débordement (digues) et en limitant les zones d'érosions liées à la sinuosité de la rivière par un tracé en ligne droite (recalibrage, enrochements), ces travaux ont non seulement renforcé l'inondation sur les zones aval, mais aussi perturbé profondément le fonctionnement des cours d'eau et des milieux annexes (qualité de l'eau, zones humides, forêts alluviales, habitats...).

Il peut paraître difficile d'accepter qu'une érosion de berge ne soit pas enrayée si aucun enjeu majeur n'est menacé, que la sinuosité de la rivière soit restaurée, que le débordement soit favorisé, que les atterrissements ne soient pas curés... Cependant, ces témoins de la dynamique fluviale du cours d'eau sont bel et bien les gages d'un fonctionnement équilibré et pérenne.

Les travaux envisagés par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, visant à limiter l'impact des crues sur les zones urbanisées, prévoient de restaurer cette dynamique fluviale autant que faire se peut. Il s'agit de projets multifonctionnels, permettant de conjuguer la protection des biens et des personnes tout en restaurant et préservant l'état écologique de notre territoire.

## À LA LOUPE

### Opération pêche électrique...

La « pêche électrique » consiste à faire passer un courant électrique de faible intensité dans le cours d'une rivière, à l'aide d'une perche conductrice terminée par un anneau. Les poissons, légèrement choqués, viennent alors flotter à la surface, où ils peuvent facilement être récupérés grâce à une épuisette. Cette technique de pêche est utilisée pour réaliser des études sur les populations piscicoles : comptage, mesures, pesée des individus. C'est donc une méthode à seul but scientifique et les poissons, après avoir retrouvé leurs « esprits » et avoir été ré-oxygénés sont relâchés dans leur milieu naturel. Dans le cadre du contrat de rivières Brévenne-Turdine, la Fédération de Pêche du Rhône conduit tous les 2 ans des pêches électriques sur 20 sites du bassin, afin de suivre l'évolution des populations piscicoles et de mesurer l'impact des actions entreprises sur la qualité biologique.



## L'ASSAINISSEMENT OU COMMENT NETTOYER LES EAUX USÉES POUR PRÉSERVER NOS RIVIÈRES

**Quoi de plus naturel pour nous que de prendre une douche, laver une salade ou tirer la chasse ? On oublie que derrière ces gestes quotidiens, tout un système est mis en œuvre pour préserver les milieux aquatiques de nos pollutions...**

### A quoi sert l'assainissement des eaux usées ?

Par notre utilisation quotidienne de l'eau, nous produisons des **eaux usées**, qui sont évacuées dans un réseau de conduites, les « **égouts** ». Toutes ces eaux chargées de divers polluants se rejoignent dans une station d'épuration. La station d'épuration a pour rôle de dépolluer les eaux usées, autant que ses possibilités techniques le lui permettent, et de les rejeter dans le milieu naturel (c'est pourquoi les stations d'épuration sont forcément situées au bord d'une rivière !).

Divers types de stations d'épuration existent : les plus classiques sont les systèmes « à boues activées », que l'on reconnaît bien à leur suite de bassins concentriques, mais depuis environ 10 ans, de nouveaux types de systèmes sont installés, comme les filtres plantés de roseaux.

Enfin, n'oublions pas l'assainissement non collectif (communément appelé « fosse septique »), qui est un véritable système à part entière, et qui permet de traiter la pollution au plus près de sa source, sans multiplier les kilomètres de tuyaux.



### Qu'y a-t-il dans les eaux usées ?

Les eaux usées sont en fait très variées ! Leur composition dépend de notre utilisation de l'eau. Ainsi, graisses, huiles, produits d'entretien, savons, débris de nourriture, urine, matières fécales, etc. se retrouvent dans les eaux usées. D'autre part, certaines industries peuvent aussi être raccordées à une station d'épuration : la nature de leur rejet est entièrement liée à leur activité.

Cependant, la station d'épuration n'est pas en mesure de traiter n'importe quel polluant : c'est pourquoi votre comportement est très important pour son bon fonctionnement (voir les « bons conseils »).

### Par qui est géré l'assainissement ?

Selon les cas, l'assainissement peut être géré par la commune ou par un syndicat intercommunal. Sur le bassin versant Brévenne-Turdine, il existe 7 syndicats intercommunaux d'assainissement. En outre, la plupart des stations d'épuration sont entretenues par un exploitant privé, qui est chargé de veiller au bon fonctionnement du système et le cas échéant de réparer les pannes.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La quantité de polluants se mesure en équivalents-habitants : c'est la pollution générée en moyenne par une personne. Un restaurant ou une usine peuvent générer une grande quantité de polluants, comme si 100 ou 1000 personnes y logeaient. On parlera alors de 100 ou 1000 équivalents-habitants.**

## DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS



- La station d'épuration des Rossandes, à Sainte-Foy-l'Argentière, s'est fait une beauté... Agrandissement, réhabilitation, augmentation de sa capacité, vont lui permettre d'accueillir les eaux usées de Sainte-Foy, Souzy et d'une partie de Saint-Genis-l'Argentière, et de mieux les dépolluer avant leur rejet à la Brévenne. Il paraît que les truites de la Brévenne ont déjà fêté l'évènement...
- Toujours dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos rivières, la mairie de Tarare a décidé d'installer un bassin d'orage en tête de la nouvelle station d'épuration : ce bassin aura pour mission de stocker les eaux lors d'épisodes orageux importants, pour permettre à la station de les traiter progressivement après l'orage. Sans ce système, l'arrivée massive d'eau à la station d'épuration ne peut pas être absorbée, et une grosse partie des eaux polluées sont déversées sans traitement à la Turdine.

## BONS CONSEILS

*Pour permettre aux stations d'épuration de fonctionner correctement, chacun de nous se doit d'adopter quelques bons réflexes...*

*Les produits toxiques ou chimiques, les huiles de vidange, les restes d'engrais ou d'insecticides, la peinture ou les solvants (white spirit, essence de térébenthine...) doivent être amenés à la déchetterie. Ils ne peuvent pas être traités par la station, et se retrouveront dans le milieu naturel.*

*Les médicaments doivent être rapportés chez le pharmacien pour la même raison.*

*Les cotons-tiges, les lingettes, les protections périodiques doivent être jetés à la poubelle et non dans les toilettes. Jetés dans les toilettes, ils bouchent les conduites et empêchent aux eaux usées de s'écouler.*



*Réseau obstrué par des lingettes*

## CÔTÉ JUNIOR

### De l'eau toute l'année...

*C'est le commentaire que pourrait faire un météorologue en regardant le bilan de l'année scolaire 2009 – 2010 de la classe de Myriam Deschanel, enseignante à l'école Lassagne de l'Arbresle, puisque celle-ci avait retenu l'élément eau comme fil conducteur dans sa classe de CE1/CE2. C'est ainsi que tout au long de l'année, l'eau s'est mise dans tous ses états !*

*Les enfants ont par exemple étudié l'eau à travers la poésie, en sciences avec le cycle de l'eau et les états de l'eau. Ils ont bénéficié des interventions de l'animatrice du SYRIBT avec laquelle ils ont découvert le cycle de l'eau domestique, le traitement des eaux usées, les gestes citoyens pour économiser l'eau. Lors de la semaine de l'environnement, ils ont fait un nettoyage des berges de la Brévenne, durant lequel ils ont collecté plus de 30 kilos de déchets !*

*Mais ils sont aussi allés au musée des Beaux Arts de Lyon pour découvrir des œuvres très variées sur le thème de l'eau et ainsi produire des travaux en arts visuels ; ils ont fabriqué leurs déguisements « Fond aquatique » pour le Carnaval à partir de matériaux de récupération ; ils ont créé une chorégraphie sur le cycle de l'eau présentée à Brignais dans le cadre du projet départemental de la « semaine de la danse », et ont organisé à la fin de l'année avec les autres classes de l'école une exposition et un spectacle sur le thème de l'environnement, avec à chaque fois une partie consacrée à... l'eau !*

*Après une année comme celle-ci, l'eau n'a plus de secret pour les enfants de la classe de Myriam... Et mon petit doigt me dit que leurs parents aussi ont beaucoup entendu parler d'eau...*





**117, rue Passemard - BP 41  
69592 L'Arbresle cedex**

**Tél : 04 74 01 68 82 - Fax : 04 74 01 52 16**

### **RICOCHETS N°9**

*Journal édité par le SYRIBT*

*Directeur de la Publication : Paul Perras  
Comité de Rédaction : Commission Communication du  
Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine autour  
de Betty Cachot, chargée de mission  
Création-conception : TV and CO communication*

*Mise en page : Amélythe Créations  
Impression : IML Imprimerie des Monts du Lyonnais  
Tirage : 33 500 exemplaires*

ISSN n°2104-1067

**Journal imprimé sur papier 100 % recyclé**



**Rhône** Région

**RHÔNE**  
LE DÉPARTEMENT

